

Bruche  
Eurométropole  
Strasbourg  
Giessen  
Ill  
Moder

# Les inondations dans le Bas-Rhin : des solutions d'adaptation face au risque

Direction départementale des territoires du Bas - Rhin



**1919** 24 décembre 1919  
Grand'rue, Schirmeck  
© Lucie Claude de Rothau



**1983** Avril 1983  
Muttersholtz (hameau de  
Rathsamhausen) © DDT



**1990** 16 février 1990  
Rue des Mérovingiens,  
Strasbourg © ASAC



**2010** Janvier 2010  
Schweighouse-sur-Moder  
© DDT



**2018** Janvier 2018  
Weyersheim  
© DDT

Des inondations  
fréquentes  
sur le territoire

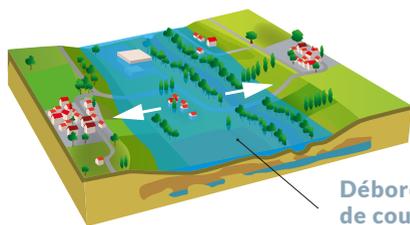
# Le risque inondation

## dans le Bas-Rhin

### Des phénomènes naturels (aléas)...

Sur le territoire, même si plusieurs aléas peuvent provoquer des inondations, le plus fréquent reste le débordement de cours d'eau.

En effet, des précipitations intenses et / ou persistantes peuvent entraîner une montée du niveau de l'eau allant jusqu'au débordement. Dans les vallées vosgiennes, ces crues dites « torrentielles » sont très rapides et de courte durée. À l'inverse, les débordements sont plus lents dans la plaine d'Alsace et les inondations peuvent durer plusieurs jours, voire plusieurs semaines.



Débordement de cours d'eau

### ... sur un territoire à enjeux

L'ensemble des personnes, des biens et des équipements directement menacés par l'aléa constituent des enjeux.

### Le risque inondation dans le Bas-Rhin c'est :



2/3  
des communes  
en zones inondables



### À savoir

Sur le territoire, d'autres phénomènes peuvent provoquer des inondations. Des coulées de boue ou encore des remontées d'eau provenant des nappes souterraines peuvent aggraver le risque. Par exemple, en juin 2016, l'Eurométropole de Strasbourg fut fortement touchée par des coulées d'eau boueuse.

### Le risque

On parle de risque inondation lorsqu'un aléa survient en présence d'enjeux.



Aléas x Enjeux (vulnérabilité) = Risque

# L'adaptation du territoire

## grâce au Plan de Prévention du Risque inondation

### Le PPRi, c'est quoi ?

Le PPRi est un document de référence en matière d'aménagement en zone inondable. Élaboré par l'État, il permet de :

- Délimiter l'emprise des zones inondables ;
- Interdire l'urbanisme dans ces zones ou l'autoriser sous conditions ;
- Préconiser des mesures adaptées pour renforcer la protection des constructions existantes.

### Le PPRi, pourquoi ?

Les objectifs du PPRi sont :

- Augmenter la sécurité des populations exposées ;
- Stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages liés à l'inondation ;
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

### Il est composé :

- De cartes localisant les zones inondables



- D'un règlement détaillant les mesures applicables pour chaque zone



### Le PPRi en 5 étapes



**1** Définition de la crue de référence grâce à une étude hydraulique et caractérisation de l'aléa (hauteur d'eau et vitesse d'écoulement).

**2** Lancement de la démarche : arrêté préfectoral de prescription et information du public sur la procédure, sur les aléas (au travers du porter à connaissance notamment) et sur les enjeux recensés dans les zones inondables.

**3** Élaboration du projet de règlement (qui interdit ou autorise les constructions sous conditions) et du zonage réglementaire associé.

**4** Concertation et enquête publique : présentation du zonage du PPRi et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

**5** Ajustement du projet du PPRi, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre.



Le règlement et le zonage réglementaire du PPRi sont annexés aux documents d'urbanisme permettant ainsi d'assurer la prise en compte du risque d'inondation dans les communes.

## Le PPRi, en quoi suis-je concerné ?

Si mon habitation est située en zone inondable, l'État peut m'imposer certaines mesures permettant de réduire ma vulnérabilité et celle de mon foyer.

Pour évaluer l'exposition de mon bien au risque inondation, je réalise un diagnostic en autonomie ou avec l'aide d'un expert. Si je dois engager des travaux, prescrits par le PPRi, je peux bénéficier de subventions de l'État (jusqu'à 80 %).

## Pourquoi faire un diagnostic et des travaux de réduction de la vulnérabilité ?

- Mettre mon foyer en sécurité
- Limiter les dégâts et leurs coûts
- Savoir agir en cas d'alerte
- Favoriser le retour à la normale
- Préserver la valeur de mon bien et respecter les obligations du PPRi



### Rapport de diagnostic de vulnérabilité à l'inondation

Les principales mesures à mettre en œuvre dans votre habitation

Synthèse et coûts des mesures à mettre en œuvre pour :

Code	Libellé	Unité	Quantité	Montant indicatif (€)
1	Pose de batardeaux	lot	1	1487 €
2	Remplacement des menuiseries extérieures	lot	1	991 €
3	Remplacement des menuiseries intérieures	lot	1	2478 €
4	Installation d'un clapet antiretour	lot	1	0 €
5	Mise en place de dispositifs de coupure des réseaux techniques	lot	1	0 €
6	Mise hors d'état du chauffe-eau	lot	1	0 €
7	Acquisition d'une pompe	lot	1	0 €
8	Positionnement des équipements sensibles au-dessus de la cote X+60 cm	lot	1	0 €
9	Subvention	lot	1	11896 €
10	Subvention	lot	1	19884 €
11	Subvention	lot	1	2478 €
12	Subvention	lot	1	2478 €
13	Subvention	lot	1	2478 €
14	Subvention	lot	1	2478 €
15	Subvention	lot	1	2478 €
16	Subvention	lot	1	2478 €
17	Subvention	lot	1	2478 €
18	Subvention	lot	1	2478 €
19	Subvention	lot	1	2478 €
20	Subvention	lot	1	2478 €
21	Subvention	lot	1	2478 €
22	Subvention	lot	1	2478 €
23	Subvention	lot	1	2478 €
24	Subvention	lot	1	2478 €
25	Subvention	lot	1	2478 €
26	Subvention	lot	1	2478 €
27	Subvention	lot	1	2478 €
28	Subvention	lot	1	2478 €
29	Subvention	lot	1	2478 €
30	Subvention	lot	1	2478 €
31	Subvention	lot	1	2478 €
32	Subvention	lot	1	2478 €
33	Subvention	lot	1	2478 €
34	Subvention	lot	1	2478 €
35	Subvention	lot	1	2478 €
36	Subvention	lot	1	2478 €
37	Subvention	lot	1	2478 €
38	Subvention	lot	1	2478 €
39	Subvention	lot	1	2478 €
40	Subvention	lot	1	2478 €
41	Subvention	lot	1	2478 €
42	Subvention	lot	1	2478 €
43	Subvention	lot	1	2478 €
44	Subvention	lot	1	2478 €
45	Subvention	lot	1	2478 €
46	Subvention	lot	1	2478 €
47	Subvention	lot	1	2478 €
48	Subvention	lot	1	2478 €
49	Subvention	lot	1	2478 €
50	Subvention	lot	1	2478 €

N°	Mesure structurelle ou technique	Montant indicatif (€)		
		Propriétaire	Subventions	Coût total
1	Pose de batardeaux	1487€	991 €	2478 €

Chacun peut suivre l'élaboration des PPRi ou consulter les PPRi approuvés sur le site internet des services de l'État dans le département du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)

Rubriques politiques publiques/  
Environnement, prévention inondation  
et prévention risques technologiques/  
Risques/Risques d'inondation/

